



TARIFS

Selon les statuts de l'association « SEL Chasseral Sud », l'assemblée générale adopte les montants suivants :

Cotisation annuelle en francs suisses	10 CHF
Cotisation annuelle en PLAC (à partir de la 2 ^{ème} année)	30 PLAC
Cadeau de bienvenue pour les nouveaux membres	120 PLAC
Montant des indemnités des membres du comité par séance	60 PLAC / séance
Rémunération pour tâches effectuées y compris animations	60 PLAC / heure

Adoption et entrée en vigueur :

Le présent document concernant les tarifs est adopté par l'assemblée générale constitutive du 22 mars 2018 à La Neuveville et entre en vigueur à la même date. Il supprime toutes les dispositions antérieures.